

FSU 40

Ensemble Landes

Fédération Syndicale Unitaire

Directeur de la publication: Imprimé par: FSU Landes
Philippe MIQUEL 97, Place de la Caserne
ISSN 1276-6488 Bosquet
CPPAP 0521SO07828 40000 Mont de Marsan

Déposé le 21 juin 2018

P
PRESSE
DISTRIBUÉE PAR
LA POSTE



2018
NE MANQUEZ PAS LE TRAIN DES REFORMES

PAGE 2

Lois avenir et réforme du bac professionnel : privatisation, apprentissage et lycée professionnel asséché.

PAGE 3

Des notes de service du Ministre sur l'enseignement de la lecture et de la langue à la conférence de consensus sur l'écriture...le choc des époques !

MAIS LA RESISTANCE S'ORGANISE

PAGE 4

Les retraités landais se réunissent et créent la SFR 40.

Les établissements font entendre leur colère et sont soutenus par leurs syndicats nationaux et par la FSU40.

LE GRAND BOND..... EN ARRIERE



Les fidèles lecteurs d'Ensemble landes auront peut-être été surpris de la maquette de ce dernier numéro avant l'été. Ce look « vintage » nous a semblé bien coller à l'air du temps et au projet du gouvernement pour la Fonction Publique.

Cinquante ans après mai 68, nous avons bien compris que le président Macron n'avait rien d'un Danny le rouge...mais, rappelons-le, à l'époque les accords de Grenelle augmentaient le SMIG de 35%, abaissaient le temps de travail et organisait le droit syndical ! Cinquante ans après, le programme gouvernemental c'est gel ou baisse des salaires et des pensions, fin du paritarisme qui permet actuellement aux salariés de contrôler le respect des règles pour tous à travers leurs représentants syndicaux à toutes les étapes de leur carrière...(n'oubliez pas de signer la pétition de la FSU <http://fsu.fr/Petition-pour-le-respect-de-nos-droits-PAS-TOUCHE-AUX-CAP-ET-CHSCT>). Comme quoi le progrès social n'est pas un chemin semé de roses...

Ce n'est donc pas un retour cinquante ans en arrière qu'on nous propose mais plutôt un retour de manivelle bien plus lointain ! Pourtant nous ne sommes plus en 1910, année de fondation des retraites par capitalisation ! Notre système repose sur la solidarité avec le système des retraites par répartition sauf que celui-ci est attaqué par les projets actuels. Les

retraités, durement touchés dans leur pouvoir d'achat enchainent les journées d'action et ceux de la FSU sont désormais en ordre de bataille avec la création d'une section fédérale de retraités départementale (SFR).

L'école de Jules Ferry n'est plus qu'un lointain souvenir, certes fondateur pour notre république, mais qui n'est plus adapté à notre monde, à nos enfants. Comment se fait-il alors que le ministre JM Blanquer écrit aux enseignants des circulaires aux consignes si passéistes que notre Jules et ses favoris passerait à côté pour un dangereux hippie ?

Nous ne sommes plus au XIXème siècle où l'on mettait les enfants au travail le plus tôt possible. Pourtant le projet sur la voie professionnelle a pour but de détruire le lycée professionnel public pour envoyer les jeunes « chez un patron » en apprentissage (et faire des économies sur leur dos au passage cela va sans dire...).

Alors, nous n'avons guère le choix, si nous retenons les leçons des combats passés : il faut se regrouper autour de la FSU pour une action syndicale, sur le terrain, auprès des collègues, au jour le jour, pour améliorer nos vies, nos services publics. C'est ce que nous avons fait (les actions du trimestre) et que nous continuerons à faire, à vos côtés, non sans vous avoir souhaité un bel été ensoleillé et porteur d'espoirs pour l'avenir.

LOIS AVENIR ET RÉFORME DU BAC PROFESSIONNEL : PRIVATISATION, APPRENTISSAGE ET LYCÉE PROFESSIONNEL ASSÉCHÉ.

Le SNETAP-FSU & le SNUEP-FSU landais réaffirment leur grande inquiétude face aux réformes du système éducatif des voies professionnelles aujourd'hui en débat ou déjà mises en œuvre, qui s'imposent sans réel dialogue et qui font peser un risque majeur sur l'existence même d'un service public de formation professionnelle. C'est pourquoi nous avons rencontré les députés et les sénateurs du département pour les informer et les alerter sur les conséquences des choix du gouvernement.

La première de ces réformes est celle de l'apprentissage contenue dans la loi avenir dont le texte a été présenté en avril. Porté par le ministère du travail, elle pose les bases d'une refonte d'ampleur sur l'éducation sans que les ministères de l'éducation ou de l'agriculture n'aient été réellement impliqués, en priorisant l'apprentissage aux autres formes de formation ce qui n'est pas acceptable : sur ce point nous vous renvoyons à nos articles précédents.

Dans le détail, ce texte est inquiétant sur plusieurs points en commençant par le volet sur le financement. Outre qu'elle réduira certainement la part dévolue au lycée professionnel, la nouvelle "contribution alternance" financera les Centres de Formation par Apprentissage (CFA) en fonction du nombre de contrats signés par branche. Les branches les plus riches seront donc les mieux loties alors que les branches où la taxe d'apprentissage rapporte le moins, dont l'agriculture, ne pourront qu'espérer récupérer de la région le peu de moyens dont elle disposera. Cette réforme prévoit également une libre création de l'équivalent des CFA. En réalité ceci implique un système concurrentiel libre, notamment avec les lycées professionnels, qui risque de déstabiliser nos établissements. Les budgets des CFA agricoles publics landais seront fortement bouleversés par ces changements sans qu'aucune évaluation n'ait été faite des conséquences sur l'avenir et l'existence de ces centres de formation public et sur l'avenir des formations agricoles qu'elles soient par apprentissage ou par voie scolaire.

A ceci s'ajoute un bouleversement de la gouvernance vis-à-vis des cartes de formations, de l'écriture des référentiels et de la répartition des subventions. Elles seront laissées principalement aux organisations professionnelles. Sans arbitrage et contrôle public fort, comment assurer que le développement des formations professionnelles se fera dans l'intérêt collectif des jeunes, des entreprises et du territoire avec une vraie vision à moyen et à long terme ? Poser la question c'est déjà y répondre. Comment seront sanctuarisés les principes d'éducation à la citoyenneté, d'égalité des chances ou d'égalité femmes/hommes ou de sécurisation du parcours ou même de l'intégrité physique des apprentis.e.s alors que la formation par apprentissage a déjà tant de peine à les mettre en œuvre dans sa forme actuelle ? A moins, bien sûr, que ces principes soient, eux aussi, des freins au développement de l'apprentissage qu'il faut lever face à l'impératif

d'une idéologie inopérante ! Ce serait, de notre point de vue, une grande erreur.

La seconde réforme concerne celle que vient d'annoncer le ministre de l'Éducation Nationale pour la voie professionnelle scolaire. Alors qu'il avait annoncé vouloir la revaloriser, les mesures présentées laissent entrevoir de graves dangers pour l'avenir scolaire et professionnel des jeunes.

Cette réforme est, elle aussi, idéologique et budgétaire. Idéologique car elle contribue au transfert de la formation professionnelle initiale vers les branches professionnelles et le patronat. Budgétaire car elle diminue le temps de formation et les heures d'enseignements. A travers elle, c'est une nouvelle baisse

des savoirs et des savoir-faires qui se profile. La qualité de nos formations est menacée et les conditions d'études des élèves et de travail des enseignants seront inévitablement dégradées. Si cette réforme est mise en œuvre, ce sont au moins **6000 postes qui seront supprimés et 120 heures en moyenne qui seront spoliées aux élèves**, soit l'équivalent de 3 semaines et demi de formation par an. Pour nous, cette réforme est une suite logique toujours plus brutale de la réforme de 2009, qui reste vivement dénoncée par la profession et la transformation est abordée par la question des moyens avant toute réflexion ou détermination des contenus et objectifs de formation.

Les enseignements généraux subiront une baisse patente des horaires disciplinaires ce qui entravera les poursuites d'études des jeunes. L'instauration des secondes à « famille de métiers », qui pourront regrouper jusqu'à 6 Bacs Pros distincts, impliquera inéluctablement une déprofessionnalisation des formations : la spécialisation professionnelle à un métier sera réduite à 2 ans au lieu de 3 actuellement. Ce sera synonyme d'une perte avérée de savoirs et de savoir-faire pour les jeunes. C'est en contradiction totale avec les annonces médiatiques du ministre qui prétend avoir pour objectif d'améliorer l'insertion professionnelle des jeunes.

Les fameux campus d'excellence ou « Harvard du pro » ne sont qu'un emballage cadeau pour une coquille vide, les campus d'excellence ne sont qu'un outil de communication du ministre. Sur les 78 campus des métiers, seuls 4 répondent au cahier des charges et sont réellement incarnés – les autres ne sont qu'une mise en réseau d'établissements et n'ont de « campus » que le nom.

Pour les CAP, le dispositif de recrutement à effectif réduit vole en éclat. Les classes seront autant chargées que celles des baccalauréats. Pire, après le mixage des parcours et le mixage des publics, le ministre invente le mixage du temps d'enseignement. Certains jeunes passeront les épreuves après 1 an de formation, d'autres après 2 ans et certains après 3 ans. Mais toutes et tous seront dans les mêmes classes. Ce choix est pédagogiquement intenable et surtout révélateur du manque d'intérêt et de moyens dédiés à ces jeunes qui, pour beaucoup, relèvent de la grande difficulté scolaire ou du handicap. Il est impératif que les structures de



formation en 1, 2 ou 3 ans soient distinctes, les progressions pédagogiques étant nécessairement différentes.

Pour finir l'annonce non surprenante de l'implantation d'Unité de Formation par Apprentissage (UFA) dans tous les Lycées Professionnels (LP) pour « *sécuriser les transitions* » selon le ministre. Cette implantation de sections d'apprenti-es en LP est synonyme de mixité des publics et de parcours alors que la pertinence pédagogique est loin d'être démontrée - bien au contraire - rien ne plaide pour sa généralisation. Au lieu d'une sécurisation, c'est la désorganisation des LP et la fragilisation des parcours des jeunes que le ministre développe.

La FSU ne peut accepter cette marche en avant vers la destruction de nos lycées pros.

Et on en arrive au cœur de nos préoccupations : il apparaît que ces réformes sont un retour en arrière sans précédent dans le sens où elles ne placent plus le jeune au centre de la réflexion. Ici il semble même que l'on soit prêt à sacrifier sa future liberté professionnelle, son droit à une formation complète entière et

pluraliste contre sa seule employabilité immédiate. En fragilisant davantage l'enseignement professionnel public, ces projets valorisent d'autant plus l'apprentissage aux yeux des familles en omettant d'en préciser les risques (rupture de contrats, travail des jeunes, taux de réussite moindre etc.) et ses facteurs de discriminations intrinsèques.

Le pire est qu'il s'agit en partie d'enfants de moins de 18 ans ou de jeunes adultes, qu'une proportion non négligeable d'entre eux est issue des couches sociales les plus défavorisées et que suivant les situations, certains souhaitent faire par ce biais soit des économies, soit des profits sur leur dos, pour ne pas dire leur peau. C'est juste intolérable.

Les personnels appellent l'ensemble des partenaires de l'enseignement et plus globalement les parents et les citoyens à dénoncer cette vision utilitariste de la formation professionnelle et à défendre avec eux un service public d'enseignement garant de la réussite de tous les jeunes.

Frédéric Lalanne (Snuep-Fsu) et
Flavien Thomas (Snetap-Fsu)

L'ENSEIGNEMENT DE LA LECTURE ET DE L'ÉCRITURE.... LE CHOC DES ÉPOQUES !

Une conception rétrograde de l'enseignement du français

Les notes de service du Ministre, l'une sur la lecture, l'autre sur l'enseignement de la langue et du lexique, de l'école maternelle à la fin du cycle 4, ont été publiées au BO. Ce qui frappe d'abord est la méconnaissance, voire le mépris de l'expertise pédagogique des enseignants, du 1er ou du 2nd degré. Pourquoi un ministre se mêle-t-il de pédagogie alors que des programmes qui ont force de loi existent ? Pour ce qui concerne la lecture, l'importance de l'apprentissage explicite de la compréhension, mis en avant par les programmes de 2016, est très rapidement abordée. La note sur la grammaire et le lexique revient à une vision passéiste de ces enseignements. Le Ministre établit des prescriptions d'horaires, promet des fiches pour l'apprentissage du lexique, enfonce le clou sur la nécessaire dictée quotidienne et proscriit l'apprentissage de la langue par le biais des séquences didactiques, faisant ainsi fi de la liberté pédagogique de chacun.

Et la formation ?

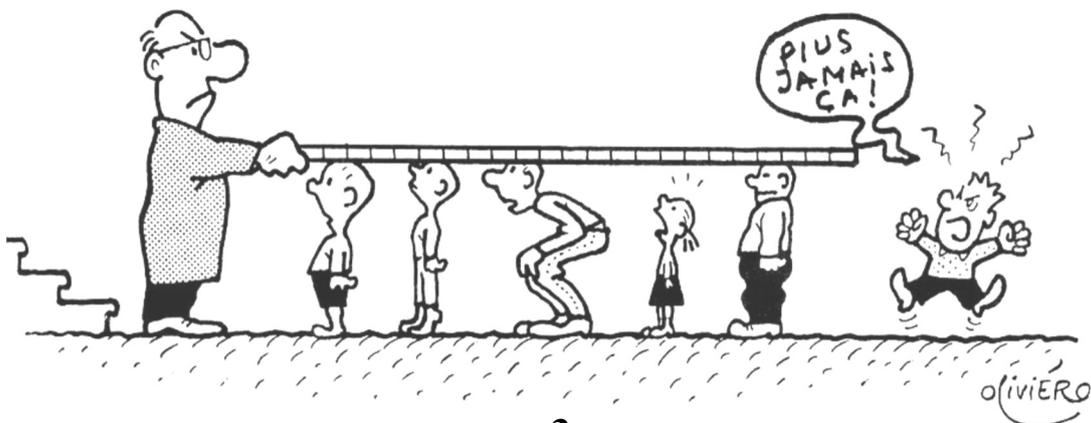
La question de la formation des PE (Professeur des écoles) des PLC (Professeurs des collèges et lycées) pour atteindre les objectifs en lecture et maîtrise de la langue n'est pas abordée. Pourtant, comment un professeur de Lettres peut-il remédier aux difficultés de lecture des élèves de 6ème s'il n'a pas connaissance des mécanismes d'acquisition de la lecture ? Comment se fait-il qu'un recyclage systématique et régulier sur les questions linguistiques ne soit pas proposé alors que la terminologie évolue,

que la recherche en didactique progresse et que l'apprentissage de la langue est un enjeu majeur de notre société ?

Une conférence de consensus riche de propositions

Toutes ces préconisations sont loin des riches réflexions qui ont été développées lors de la conférence de consensus du CNESEO, au mois de mars, sur la thématique « Ecrire et rédiger ». Les conclusions ainsi que le dossier scientifique sont disponibles à l'adresse <https://www.cnesco.fr/fr/ecrire-et-rediger/>. L'importance des activités d'écriture dans l'acquisition des compétences linguistiques ou de lecture y a été souvent soulignée, comme la nécessité d'écrire et rédiger dans toutes les disciplines et pas seulement en cours de français. Les écrits intermédiaires, les progrès permis par le travail collaboratif entre élèves, la nécessité de ne pas laisser hors du champ scolaire les productions écrites personnelles des élèves et d'autres thématiques ont été abordés. Ce travail, appuyé sur la recherche, nous semble bien plus porteur de perspectives d'évolution de l'enseignement du français que les préconisations hors-sol d'un Ministre auto-proclamé premier pédagogue de France qui cherche, comme l'écrivait Dominique Bucheton réagissant au projet de ces notes sur le site du Café pédagogique, « à plaire à un public nostalgique (...) attaché (...) à l'image rêvée de l'école de pépé », Référence pour les notes du Ministre : <http://www.cafepedagogique.net/lexpresso/Pages/2018/04/09042018Article636588536595337150.aspx>

Sonia Tollet (Snes-Fsu)



Les retraités landais s'organisent

Grâce à vos cotisations aux syndicats de la fédération, les militants de la FSU des Landes ont pu poursuivre leur engagement dans le département.

LES ACTIONS DU TRIMESTRE :

Organisation d'un stage à destination des ATSEM, création d'un page facebook dédiée, infos supplémentaires <http://www.snuterfsu-na.fr/>

Participation aux mouvements intersyndicaux et des retraités.

Participation à la marée populaire du 26 mai.
Animation de l'intersyndicale pour la journée de grève de la défense du service public du 22 mai.

Rencontre avec le nouveau DASEN pour lui présenter notre vision du dialogue social.

Rencontre avec les députés et les sénateurs du département pour les alerter sur les attaques contre la formation professionnelle (SNUEP-FSU SNETAP-FSU).

Soutien aux collègues du lycée de Tyrosse.
Tractages aux ronds-points et sur les marchés pour alerter sur la destruction des services publics.

Et toujours, la coordination de notre participation aux instances départementales où nous vous représentons.

LES ACTIONS A VENIR :

Stage fédéral syndical sur l'inclusion avec Paul Devin au mois le 19 octobre 2018.

Signez la pétition pour le respect de nos droits :

**PAS TOUCHÉ AUX CAP
ET CFSCT !**

<http://www.fsu.fr/Petition-pour-le-respect-de-nos-droits-PAS-TOUCHE-AUX-CAP-ET-CFSCT.html>

Et POUR PLUS
D'informations REN-
DEZ-VOUS SUR :



A l'initiative d'Armelle Masson, co-secrétaire de la FSU, s'est tenue le vendredi 23 mars dans les locaux de la caserne Bosquet une réunion regroupant une quinzaine de retraités du Snes-fsu et du Snuipp-fsu qui avait pour objectif de poser les bases de la section départementale FSU des Landes. Patrick Lainé (FSU 86) et Jean Louis Puydebois (FSU 19) ont fait part de leurs expériences en la matière. Les personnes présentes ont décidé de créer une section fédérale des Retraités (SFR) de la FSU des Landes ouverte à tous les retraités des syndicats nationaux composant la fédération. Pour entériner cette décision et donner une existence légale à la nouvelle section il a été décidé de soumettre au prochain CDFD (Comité Délibératif Fédéral Départemental) un article additionnel au règlement intérieur de la Fsu 40. La SFR 40 a pour objectif de participer à la vie de la fédération et de défendre les intérêts des retraités en organisant son

activité dans le respect des mandats de la FSU dans le cadre de la section départementale. En attendant la convocation d'une assemblée départementale constitutive à laquelle seront conviés tous les retraités des syndicats nationaux à jour de leur cotisation et la mise en place officielle de la section après décision du CDFD, trois responsables provisoires ont été désignés :

Bernard Bocquenet pour le second degré (bigbocq8@gmail.com),
Jacques Bayle (bayle.jacques@wanadoo.fr)
et Martine Pouly pour le premier degré (mpouly@wanadoo.fr).

Tous les syndicats nationaux non encore représentés peuvent désigner un responsable retraité provisoire en se signalant à l'un des trois responsables provisoires.

Bernard Bocquenet (Snes-Fsu)

La solidarité est notre force : merci !

Les militants du Snes-Fsu du Lycée de Tyrosse se sont beaucoup investis dans l'intersyndicale qui a permis la mobilisation et les nombreuses actions (grève, lancement d'une pétition...) pour dénoncer la réintégration par le rectorat d'un élève exclu par le conseil de discipline du lycée pour fait grave à l'encontre d'une

enseignante. Reçus par le Recteur, ils ont obtenu la tenue d'un nouveau conseil de discipline pour cet élève. **A ce propos, ils souhaitent remercier vivement tous les collègues qui ont diffusé et fait signer la pétition de soutien.**

Cécile Cluzeau (Snes-Fsu)

